

MUESPACH-LE-HAUT

**Bulletin
d'informations
communales**

Décembre 2010





*Madame Mathilde
GROELL a fêté ses
85 ans le 7 août*

*Le 14 septembre, Monsieur et Madame René
GUTZWILLER ont reçu la visite de la délégation
municipale à l'occasion de leurs noces d'or*



*Madame Louise DAVAL
a soufflé ses 85 bougies le
13 octobre*



Chères MUESPACHOISES,

Chers MUESPACHOIS du HAUT,

Dans la continuité de ce que je vous annonçais dans le dernier bulletin d'informations, je vais essayer de vous lister les gros projets que nous allons réaliser à Muespach-le-Haut en 2011, voire 2012.

Courant janvier, l'ouverture des plis désignera les lauréats qui auront à exécuter les différents lots pour la réalisation du nouveau club-house. Comme tout le monde le sait, celui-ci sera construit à côté du nouveau terrain synthétique.

Les travaux de voirie, réseaux humides et secs de la rue Saint-Georges vont démarrer au courant de l'année. Dès à présent, je demanderai aux riverains de la compréhension et de la patience pendant les travaux. Je ne peux vous garantir que les travaux seront terminés pour Noël 2011. La commune et la Communauté de Communes Ill et Gersbach feront leur possible. C'est le chantier le plus important que nous aurons à gérer depuis toujours.

Une réunion d'information aura lieu au printemps lorsque le planning aura été calé.

Une canalisation devra être créée pour les eaux usées qui seront dirigées vers la STEP de Grentzingen, et les eaux claires qui emprunteront la canalisation existante, si possible, iront directement à la rivière.

Dans le programme des travaux d'assainissement de 2011-2013, arrêté par la Communauté de Communes Ill et Gersbach et qui devra être approuvé par l'Agence de l'eau, il y aura à Muespach-le-Haut pour plus d'un million d'euros de travaux dans les différentes rues.

L'ensemble sera supporté par le budget assainissement de la Communauté de Communes Ill et Gersbach à hauteur d'environ 40 %, le solde sera subventionné par l'Agence de l'eau et le Conseil Général.

La STEP avance à grands pas et il faut y amener des eaux usées afin que le fonctionnement soit optimal. Dommage pour le temps perdu. Nous devons rattraper en 3 ans ce qui aurait pu se faire tranquillement depuis 1996.

Le réservoir de 500 m³ sera construit au courant de l'année à côté de l'ancien. Ainsi nous aurons assez de réserve en période de grosse consommation et pourront utiliser notre eau, de notre source, le plus possible.

La pesée embarquée est rentrée dans les mœurs, après quelques problèmes au démarrage, le système prouve que nous avons fait le bon choix.

Les volumes et les poids diminuent, je pense que vous pouvez le contrôler au travers de vos factures que vous venez de recevoir.

Une déchetterie est en cours de lancement et se situera à Steinsoultz vers Roppentzwiller. Vous pourrez, fin 2011, aller y déposer tous les déchets qui ne sont pas ramassés au porte à porte.

Finis les dépôts sauvages sur notre dépôt à côté des déchets verts. Je rappelle, quand même, aux quelques énergumènes qui nous empoisonnent la vie, aux propriétaires voisins et à la commune, que les Brigades vertes ont reçu l'ordre de surveiller ce site de près. Une amende de quelques centaines d'euros, pourra être infligée aux contrevenants.

Notre traditionnelle réception du Nouvel An aura lieu le dimanche 9 janvier 2011 à partir de 10 h à la salle communale.

Vous êtes cordialement invités à venir partager avec toutes les forces vives du village le verre de l'amitié et déguster les galettes des rois, le tout rehaussé par la sympathique et talentueuse musique Concordia de Waldighoffen.

En cette fin d'année 2010, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes.

Que cette nouvelle année 2011 puisse vous garder en bonne santé et combler toutes vos attentes.

Votre Maire,

André BOHRER

Séance du 12 juillet 2010

► **Projet de réalisation d'une aire de jeu**

Concernant ce dossier, Monsieur Stéphane NIGLIS indique qu'il s'agit d'une demande de la population, demande qui avait déjà été relayée par Madame Francine GUTZWILLER.

Un débat s'engage alors à propos de l'emplacement de cet éventuel équipement. Pour certains, l'ancien terrain de football, par sa proximité avec la salle polyvalente et la structure de la petite enfance, semble être une bonne alternative. Pour d'autres, cet équipement devrait être placé au cœur du village, à proximité de l'école primaire, par exemple.

La deuxième question concerne l'équipement lui-même. Il convient de définir ce que l'on veut faire précisément, quelle tranche d'âge est visée. Doit-on clôturer le site afin d'éviter qu'il ne devienne un lieu de rendez-vous ou que son utilisation soit détournée ?

Le projet n'étant pas encore clairement défini, Monsieur le Maire propose que ce dossier soit confié à deux élus. Messieurs Stéphane NIGLIS et Philippe BOEGLIN acceptent de prendre en charge ce projet.

► **Divers urbanisme**

Monsieur le Maire indique que le fossé de la rue des Prés est inscrit au Gerplan. Le dossier a été transmis aux services du Conseil Général qui devrait nous faire parvenir le montant estimé de l'opération afin que la Commune puisse appréhender le projet en toute connaissance de cause. Par contre, le dossier des coulées de boue de l'antenne de la rue de Delle ne pourra se régler que dans le cadre d'un projet de MAET (mesures agro-environnementales territoriales), c'est-à-dire par la contractualisation d'un accord entre les exploitants agricoles des zones concernées et la collectivité territoriale.

► **Construction d'un vestiaire : autorisation à signer le marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a décidé de construire un vestiaire club house pour un montant de 500 000 € HT. Une consultation en procédure adaptée a donc été lancée afin de sélectionner le maître d'œuvre de l'opération. Dix huit offres ont été réceptionnées en mairie, la Commission réunie le 21 juin 2010 en a retenu quatre aux fins de négociations.

Cette phase de négociation s'est tenue le 30 juin 2010 et concernait les cabinets d'architecture suivants :

- Michel Goepfert, 6 rue de Mulhouse à Saint-Louis,
- Antonelli et Herry, 9 rue de Ribeauvillé à Horbourg-Wihr,
- Andras Fúke-Prigent, 1 impasse du Vignoble à Folgensbourg,
- Legros et Coiffier, 2 rue de la Tuilerie à Burnhaupt-le-Haut.

A ce stade, la Commission hésitant entre deux candidatures a décidé de se réunir à nouveau le 05 juillet 2010 afin de sélectionner définitivement un candidat.

Réunie à nouveau le 05 juillet 2010, la Commission, au vu de la vision architecturale qu'a le candidat du projet, propose de retenir le cabinet Andras Fúke-Prigent de Folgensbourg.

Le Conseil Municipal approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

► **Programme de création d'un trottoir rue de Bâle et rue du Ruisseau : approbation de factures**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a fait réaliser un trottoir rue de Bâle, pour lequel le montant des travaux se monte à 6 710,70 € HT et un autre rue du Ruisseau pour un montant de 2 915,60 € HT soit un total général de 9 626,30 € HT.

Le Conseil Municipal approuve les factures présentées par l'entreprise TP Pays de Sierentz pour un montant total de 9 626,30 € HT soit 11 513,05 € TTC.

► **Projet intercommunal de création d'un nouveau réservoir.**

Monsieur le Maire indique que le projet de création d'un nouveau réservoir intercommunal à Muespach-le-Haut avance. A l'heure actuelle, la Communauté de Communes Ill et Gersbach étudie les aspects techniques du dossier et notamment la forme du réservoir qui définira la surface de terrain à acquérir.

Séance du 6 septembre 2010

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim pour la vente d'un terrain non bâti, appartenant à Monsieur Roland MUNCH domicilié 7 rue d'Altkirch à Knoeringue, cadastré section 2 n° 396/14, 397/14, 399/15, 400/15, 405/15 de 1985 m² situé en zone Nab (rue de la diligence) à la société Top Immo sise 7B rue des romains à Hégenheim : la Commune ne fera pas usage de son droit de préemption.
- Déposée par Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim pour la vente d'un terrain non bâti, appartenant à la société Top Immo sise 7B rue des romains à Hégenheim, cadastré section 2 n° 396/14 et 399/15 de 490 m² situé en zone Nab (rue de la diligence) à Monsieur Julien BECKER domicilié 74 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Saint-Louis : la Commune ne fera pas usage de son droit de préemption.
- Déposée par Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim pour la vente d'un terrain non bâti, appartenant à la société Top Immo sise 7B rue des romains à Hégenheim, cadastré section 2 n° 398/14, 401/15, 397/14, 400/15 et la moitié indivise de la parcelle 402/15 de 1311 m² situé en zone Nab (rue de la diligence) à Monsieur Andréas KIEFNER domicilié 8 rue du Gehren à Hagenthal-le-Bas : la Commune ne fera pas usage de son droit de préemption.
- Déposée par Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim pour la vente d'un terrain non bâti, appartenant à la société Top Immo sise 7B rue des romains à Hégenheim, cadastré section 2 n° 405/15 et la moitié indivise de la parcelle 402/15 de 967 m² situé en zone Nab (rue de la diligence) à Monsieur Jérôme DUSSOURT domicilié 2 rue Philippe Kieffer à Saint-Louis : la Commune ne fera pas usage de son droit de préemption.

► Déclarations de travaux :

- Déposée par Monsieur Robert SCHLATTER, 7 rue des Landes à Muespach-le-Haut, pour des travaux de ravalement de façades : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Jean-Luc SANTINI, 39 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par AMECYS SàRL pour le compte de la société AC équipement, 3 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable

- Déposée par le GAEC des Prés, 31 rue des prés à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques: avis favorable.

► Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Marc KOENIG, 10 rue des cigognes à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri voiture et à bois de 49 m² : avis favorable.
- Déposé par la Commune de Muespach-le-Haut, pour la construction club house vestiaire, route de Knoeringue : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Andréas KIEFNER, 8 rue du Gehren à Hagenthal-le-Bas, pour la construction d'une maison d'habitation, rue de la diligence : avis favorable.

► État prévisionnel des coupes de bois exercice 2011

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2011. Il résulte de cet état que si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes hors taxes se monteraient à 17 098 € pour des recettes brutes de 23 870 €. La recette nette, après déduction des frais de débardage et des honoraires ONF, serait de 6 772 €. Monsieur le Maire indique que cet état prévisionnel estime les coupes pour 2011 à 475 mètres cube pour le bois à façonner et 41 mètres cubes pour les ventes sur pied.

Le Conseil Municipal approuve l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2011.

► Validation du règlement du futur columbarium

Madame Denise SCHERMESSER en charge de ce dossier donne lecture du projet définitif du règlement. Ce dernier est approuvé et fera l'objet d'un arrêté municipal.

Dans le cadre du débat relatif au cimetière, Monsieur le maire indique qu'il faudrait profiter de l'opportunité de la création du columbarium pour remplacer les haies de thuyas par un mur. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Les travaux du conseil municipal

Règlement du columbarium

Article 1 : Destination des cases

Un columbarium est mis à disposition des familles pour leur permettre d'y déposer des urnes. Un registre consignait les dépôts d'urnes au columbarium est ouvert en mairie.

Le columbarium est divisé en cases destinées à recevoir exclusivement des urnes cinéraires.

Chaque case pourra recevoir de une à quatre urnes cinéraires (tous types). La dimension des cases est de 41 x 41 et d'une profondeur de 45 cm.

Article 2 : Attribution

Les cases sont réservées aux cendres des personnes :

Nées à Muespach-le-Haut,

Domiciliées ou ayant résidé à Muespach-le-Haut,

Non domiciliées dans la Commune mais ayant droit à l'inhumation dans une concession familiale.

Le Maire, après avis du Conseil Municipal, peut accorder des dérogations.

Article 3 : Tarif et durée de la concession

Les cases seront concédées au moment du décès ou pourront faire l'objet d'une réservation au tarif en vigueur au jour de la réservation. Elles seront concédées pour une période de 15 ans. Le tarif de la concession est fixé à mille euros (1000 €) et figure en annexe du présent règlement. Ces tarifs pourront être modifiés par décision du Conseil Municipal.

Article 4 : Exécution des travaux

Les opérations nécessaires à l'utilisation du columbarium (ouverture et fermeture des cases, scellement et fixation des couvercles) se feront par une personne habilitée.

Article 5 : Expression de mémoire.

L'identification des personnes inhumées au columbarium se fera par apposition, sur le couvercle de fermeture, de plaques normalisées. L'inscription se fera sous forme de lettres en bronze comportant les noms et prénom ainsi que l'année de naissance et de décès. Ces lettres auront une hauteur de vingt-cinq millimètres (25 mm) et seront présentées de la manière suivante :

Nom de famille : seul et centré

Pour un homme : prénom et dates sur une seule ligne si possible,

Pour une femme : prénom et nom de jeune fille sur une seule ligne si possible avec les dates en dessous.

Exemples :

DUPONT

Joseph 1900-2000

Ou

DUPONT

Bernadette née SCHMITT

1900-2000

Ou pour un couple

DUPONT

Joseph 1900- 2000

Bernadette née SCHMITT

1900-2000

Toute décoration est strictement interdite, à l'exception du vase officiel à poser à l'emplacement prévu.

Ces plaques ainsi que le vase seront fournis et posés par l'entreprise choisie par la famille.

Article 6 : Fleurissement

La dépose de fleurs ou de toute autre décoration florale est interdite devant et sur le columbarium, à l'exception du jour du dépôt de l'urne et à la Toussaint, et ce pendant un mois. A l'issue de cette période, les fleurs et autres décorations florales seront retirées par la Commune.

Article 7 : Renouvellement

A l'expiration de la durée de la concession, la Commune adressera au concessionnaire ou ayant-droit un préavis d'information. La concession pourra être renouvelée suivant le tarif en vigueur à cette date. Le concessionnaire aura une priorité de location durant les deux mois suivant le terme de la concession.

Article 8 : Reprise par la Commune

En cas de non-renouvellement dans un délai de six mois suivant la date d'expiration, la case sera reprise par la Commune dans les mêmes conditions que pour les concessions de terrain. Les urnes et les plaques seront tenues à la disposition de la famille pendant un an et seront ensuite détruites.

Article 9 : Déplacement de l'urne

Les urnes pourront être déplacées du columbarium avant l'expiration de la concession avec l'autorisation spéciale de la mairie. Cette autorisation sera demandée obligatoirement par écrit soit :

En vue de la restitution définitive à la famille,

Pour un transfert vers une autre concession.

La Commune de Muespach-le-Haut reprendra de plein droit et gratuitement la case redevenue libre avant la date d'expiration de la concession.

Article 10 : Responsabilité de la Commune

La Commune de Muespach-le-Haut ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou détérioration.

Séance du 27 septembre 2010

Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par Maître Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis pour la vente d'un terrain bâti, sis 18 rue des sapins à Muespach-le-Haut, appartenant à Monsieur et Madame Peter HARDER domiciliés Gladbacherstrasse 129 à 41747 Viersen (Allemagne), cadastré section 4 n° 82 et 95 de 693 m² situé en zone U (rue de la diligence) à Mademoiselle Marie-Hélène VAUSCHER domiciliée 29 rue de Jettingen à Steinsoultz et Monsieur Marc JEAN-BAPTISTE domicilié 29 rue du chemin de fer à Durmenach : les vendeurs restant redevables de la somme de 1 722,09 €, ce dossier est suspendu.

Déclarations de travaux :

- Déposée par Monsieur Gilbert JULLY domicilié 15 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut pour des travaux de clôture et de création d'une terrasse : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Philippe FRANTZ, géomètre domicilié 108 rue de Bourgfelden à Hégenheim pour la division de la parcelle cadastrée section 3 n° 255/80 et 254/80 d'une contenance de 2377 m² : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Mademoiselle Carine WALD domiciliée 25 rue de Bâle à Muespach-le-Haut pour la construction d'un garage : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Marc BLIND domicilié 4 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut pour la construction d'un car port : avis favorable.
- Déposé par Madame Doris RATHGEB domiciliée 22 rue du vignoble à Muespach-le-Haut pour la couverture d'une piscine : avis favorable.



La première partie du columbarium est achevée.

Création du club-house vestiaire : état du dossier

Monsieur le Maire indique que la Direction Départementale de l'Équipement nous a fait savoir que le permis de construire déposé par la Commune de Muespach-le-Haut serait rejeté au motif que la pente de toit du bâtiment ne répond pas aux exigences du plan d'occupation des sols. Afin de résoudre ce problème, la Direction départementale de l'Équipement nous suggère de modifier notre plan d'Occupation des Sols. Cette solution est retenue, la Communauté de Communes Ill et Gersbach compétente en la matière sera saisie à cette fin.

Réalisation d'une aire de jeux

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Stéphane NIGLIS, conseiller municipal en charge de ce dossier.

Ce dernier indique avoir consulté, à titre d'information, une entreprise spécialisée dans ce type d'aménagement, en précisant qu'il existe des normes très précises à respecter dans le cadre de ce type de construction. Pour exemple, il cite le cas de la commune de Steinsoultz qui, en 2001, a mis en place une aire de jeux.

Il estime que la question de l'emplacement reste à déterminer, plusieurs implantations sont en effet possibles : à proximité immédiate de l'école primaire, dans le jardin de l'école ou en encore à proximité de la salle polyvalente. Dans tous les cas, il faudra compter une emprise de 40 à 50 m² pour pouvoir aménager cette aire de jeux. Elle comprendra un toboggan, une tour et éventuellement un petit siège balançoire, ainsi qu'un ou deux bancs. Certains conseillers pensent qu'il n'est pas possible d'implanter l'équipement dans le jardin de l'école, qu'il faut garder cet emplacement pour une éventuelle rénovation de l'école ou son agrandissement, d'autres pensent que l'emplacement entre l'école et la maison du n° 8 de la rue Charles de Gaulle n'est peut-être pas assez ensoleillé et trop exigü.

Le sol pourra être constitué soit d'un bac à sable, soit de copeaux, soit encore de dalles souples.

Le coût de l'opération est estimé à 6 000 € HT pour les terrassements, 4 000 € HT pour la partie préparation des sols en gravillons roulés et 11 000 € HT pour les équipements. Cette dépense pourrait être subventionnée par le Conseil Général.

Il est prévu que tous les conseillers intéressés par le dossier se rendent sur place (à l'école) le samedi 23 octobre 2010 à 11 heures.

Les travaux du conseil municipal

► Aménagement de l'entrée ouest : choix d'un maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'un programme complet d'aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération va être lancé. Ce programme permettra de sécuriser la sortie d'agglomération et l'accès au lotissement en cours de création. La première estimation indique que le montant des travaux serait de 300 000 € HT.

Il indique que le choix d'un maître d'œuvre s'impose. Des demandes ont donc été envoyées aux sociétés EGIS de Mulhouse, RWB d'Etupes et CAD de Ribeauvillé.

Cette consultation donne le résultat suivant :

- EGIS : taux d'honoraire 7,5 % soit des honoraires de 22 500 € HT
- RWB : taux d'honoraire 8 % soit des honoraires de 24 000 € HT
- CAD : taux d'honoraire 6,5% soit des honoraires de 19 500 € HT

Le Conseil Municipal attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet au cabinet CAD sis 14 rue des Ribeaupierre à 68150 Ribeauvillé pour un montant de 19 500 € HT soit un taux de 6,5 % et autorise Monsieur le Maire à négocier avec le lotisseur afin de mettre en place une convention de projet urbain partenarial,

► Jachères fleuries : attribution d'une subvention à l'exploitant agricole locataire de la parcelle

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général soutient la création de jachères fleuries sur des parcelles appartenant à des collectivités territoriales. Le cas s'est présenté à Muespach-le-Haut sur la parcelle d'une contenance de 119 ares, située à l'entrée ouest de l'agglomération, l'exploitante agricole ayant accepté de jouer le jeu.



Monsieur le Maire propose donc de lui verser une subvention qui permettrait avec la subvention du Conseil Général de couvrir la recette qu'aurait engendrée cette parcelle, si elle avait été mise en culture.

Le Conseil Municipal attribue à l'exploitante agricole de la parcelle une subvention d'un montant de 300 €.

► Achat d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire indique qu'il a fallu acquérir une débroussailleuse. Ce matériel a été commandé auprès de la société Agri center pour un montant de 686,45 € HT auxquels il faut rajouter l'achat d'accessoires pour un montant de 48,14 € HT soit un montant total de 734,59 € HT.

Le Conseil Municipal approuve cet achat.

► Divers

Monsieur le Maire indique que les chasseurs ont signalé qu'avec la création d'une pension pour chevaux à la ferme du Neuhof, une augmentation de la fréquentation par les cavaliers a été constatée, fréquentation néfaste à une pratique apaisée et sûre de la chasse. Une réunion de conciliation sera organisée en mairie le lundi 11 octobre 2010.

Monsieur Fernand WIEDER revient sur le dossier de l'isolation acoustique de l'entrée de la salle polyvalente et rappelle qu'il faudra prévoir les travaux.

Dans le cadre des révisions de la liste électorale, Madame Francine GUTZWILLER est désignée en qualité de représentante de l'administration.

Madame Annick WALDT rappelle que le site internet de la commune a besoin d'être alimenté pour vivre.

Monsieur Philippe BOEGLIN rappelle qu'il y a de sérieux problèmes d'humidité dans la salle Saint-Georges et demande s'il est prévu d'y remédier.



Séance du 25 octobre 2010

► Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Déposée par Maître Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis pour la vente d'un terrain bâti, sis 18 rue des sapins à Muespach-le-Haut, appartenant à Monsieur et Madame Peter HARDER domiciliés Gladbacherstrasse 129 à 41747 Viersen (Allemagne), cadastré section 4 n° 82 et 95 de 693 m² situé en zone U à Mademoiselle Marie-Hélène VAUSCHER domiciliée 29 rue de Jettingen à Steinsoultz et Monsieur Marc JEAN-BAPTISTE domicilié 29 rue du chemin de fer à Durmenach : les vendeurs restant redevables de la somme de 1 722,09 €, ce dossier avait été suspendu. Cette suspension a été levée suite à l'inscription d'une hypothèque par la perception de Ferrette.

Déclarations de travaux :

- Déposée par Monsieur Mathieu ZELLER domicilié 13 rue des noyers à Muespach-le-Haut pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par Monsieur André DATTLER domicilié 8 rue des prés à Muespach-le-Haut pour la construction d'un mur de soutènement : avis favorable.

Certificats d'urbanisme :

- Déposé par maitres Alain WALD et Catherine LODOVECHETTI, notaire à Huningue pour connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 7 n° 1 rue de l'étang (terrain Vodicka) : terrain situé en zone ND à protéger
- Déposé par maitre Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis pour connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 4 n° 82 et 95, 18 rue des sapins (maison Harder) : terrain situé en zone U

► Aménagement de l'entrée Ouest : projet de partenariat urbain

Monsieur le Maire précise que cette convention concerne le lotissement le Clos des vergers.

Lors de l'instruction de ce permis de lotir, il est apparu qu'un aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération était nécessaire dans ce secteur pour un montant estimé à 300 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de mettre à la charge du promoteur une part de cette extension s'élevant à un tiers de la dépense et ce par le biais du projet urbain partenarial (PUP). Pour ce faire, une convention sera passée entre la commune

de Muespach-le-Haut et l'aménageur qui précise toutes les modalités de ce partenariat. Monsieur le Maire donne lecture des principales dispositions de ce projet de convention. Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de taxe locale d'équipement (TLE) pendant une durée qui ne peut excéder 10 ans.

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis de lotir déposé par la société Beater de Saint-Louis ou par substitution toute autre société qui reprendrait le projet, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et fixe l'exonération de TLE à 2 années.

Cette convention fera l'objet d'un acte notarial.

► Réalisation d'une aire de jeux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion destinée à chercher le meilleur emplacement s'est tenue le samedi 23 octobre 2010. Il remercie les membres du Conseil municipal qui ont fait le déplacement.

Il est résulté de cette réunion que le meilleur emplacement de cette aire de jeu se situe entre la salle polyvalente et les cours de tennis, sur la butte végétalisée, à droite des garages des sapeurs pompiers.

Il est décidé qu'un avant projet sommaire devra être réalisé avant l'élaboration du budget primitif 2011.

► Modification du POS : contenu de la modification

Monsieur le Maire rappelle que le document d'urbanisme de la commune, dans sa version initiale, date de 1998 et qu'il a été modifié en 2006. Aujourd'hui, de plus en plus de demandes d'utilisation du sol apparemment anodines - abris de jardin, abris de piscine - sont refusées au motif qu'elles ne répondent pas aux articles concernant les pentes de toit. La modification portera donc uniquement sur ce point. Il rappelle que cette modification est de la compétence de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Pour aller plus loin dans la réflexion, il indique que dans les années à venir, les documents d'urbanisme devront être intercommunaux. Il pose la question de savoir si la commune de Muespach-le-Haut ne devrait pas envisager à terme de transformer le Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les travaux du conseil municipal

► Vente de terrain

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la modification du POS approuvée le 31 janvier 2006 par le Conseil de la Communauté de Communes Ill et Gersbach visait à ouvrir à l'urbanisation les terrains situés à l'arrière de la mairie. Il indique que la Commune, en sa qualité de propriétaire d'un terrain situé dans cette zone, a été contactée par un lotisseur souhaitant acquérir la parcelle en question. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente. Monsieur le Maire précise que le prix de cession est fixé à 3 600 € par are.

Le Conseil Municipal approuve la cession de ce terrain d'une contenance de 26,93 ares à la société STAUB Immobilier de Saint-Louis.

► Demande de subvention : Téléthon

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'association française de lutte contre les myopathies a sollicité une subvention communale.

Il rappelle que la Commune de Muespach-le-haut, à travers les manifestations organisées par la Communauté de Communes Ill et Gersbach participe déjà au Téléthon.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

► Transformation des courts de tennis : participation du Tennis Club

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a entrepris de rénover les surfaces de jeu des courts de tennis et de les transformer en courts synthétiques.

Il indique que le plan de financement prévoyait une participation de la ligue de tennis par le biais du Tennis Club d'un montant de 6 000 €.

Le Conseil Municipal accepte la participation de 6000 € versée par le Tennis Club.

► Téléthon 2010

Comme chaque année, la Commune de Muespach-le-Haut participera à la manifestation sous l'égide de la Communauté de Communes Ill et Gersbach. Cela se traduira par une vente de manalas le samedi 4 décembre 2010 de 8 à 12 heures dans la salle Saint-Georges.

► Incivilités au dépôt de déchets verts

Suite à une plainte de riverain, Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal rédigé par la police de l'eau. Le Conseil s'offusque ces constantes incivilités et ne voit pas de solutions afin de régler ce problème sauf à mettre 24 heures sur 24 un garde ou de fermer définitivement le dépôt. Ces mesures extrêmes pénaliseraient la totalité de la population de la commune et ne feraient probablement que déplacer le problème. La fermeture du dépôt interviendra lorsque la déchetterie intercommunale sera opérationnelle. Celle-ci n'en est toutefois qu'au stade des études préliminaires.

► Divers

► Monsieur le Maire indique que la calvaire Saint-Blaise a été posé en bordure du passage piétonnier reliant la rue de Bâle et la rue du chêne.

► Monsieur le Maire rappelle le litige entre les chasseurs et les cavaliers. Lors d'une réunion de conciliation organisée en mairie le lundi 11 octobre 2010, il a été convenu d'une part que chaque cheval porterait une plaque d'identification afin d'identifier les cavaliers qui ne respecteraient pas la réglementation en matière d'utilisation de chemins forestiers, et d'autre part que des parcours cavaliers seraient mis en place, parcours qui éviteront de passer devant les postes de chasse. Monsieur Claude HEMMERLIN, Adjoint au Maire sera invité à la définition de ces parcours. Une nouvelle réunion sera organisée dans six mois afin de faire le point de la situation.

► Madame Annick WALDT indique qu'elle trouve la sortie de la rue des noyers sur la RD 463 dangereuse du fait du manque de visibilité, il en va de même pour le pont de la rue du ruisseau. Elle s'interroge sur la pertinence du régime des priorités à droite. Elle indique enfin qu'elle a été saisie par une habitante de la rue des jardiniers qui souhaiterait que la commune mette en place un abri-bus au carrefour de la rue du ruisseau, de la rue Charles de Gaulle, de la rue des Landes et de la rue de Ferrette.

► Madame Denise SCHERMESSER rappelle que la collecte de la banque alimentaire se tiendra le samedi 27 novembre 2010 de 9 à 12 heures en mairie. Elle fait un compte rendu de la réunion de la commission jeunesse de la Communauté de Communes Ill et Gersbach. Elle dresse le bilan des activités périscolaire. Le nombre d'enfants reste stable. Cependant l'antenne de Durmenach connaît quelques problèmes avec une très faible fréquentation. La Communauté de Commune a décidé de poursuivre l'expérience afin d'amorcer le mouvement.

Séance du 29 novembre 2010

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par Monsieur Bernard LIEBUNDGUTH domicilié 38 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut pour la construction d'un garage : avis favorable.
- Déposée par Monsieur François PRAUTOIS domicilié 3 rue des noyers à Muespach-le-Haut pour la construction d'une piscine : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Madame et Monsieur Christophe EGLIN domiciliés 33 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut pour la construction d'une maison individuelle rue des prés : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Didier WALDT domicilié 11 rue des prés à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri à matériel : avis favorable.

► Programme intercommunal d'assainissement

Monsieur le Maire présente le planning intercommunal des travaux d'assainissement. Ce document présente, commune par commune, les travaux d'assainissement à réaliser et leur date prévisionnelle de réalisation. Un exemplaire de ce document est remis aux conseillers.

Monsieur le Maire indique que la station d'épuration (STEP) devrait être achevée en août 2011. Il faudra alors que 30 % de la population de la Communauté de Communes Ill et Gersbach soit connectée.



Le calvaire dit « de Saint Blaise » a trouvé un nouvel emplacement au bord du sentier reliant la rue de Bâle et la rue du chêne

► Réalisation d'un vestiaire : état du dossier

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Serge SPRINGINSFELD qui retrace le déroulement de la procédure et indique que l'appel d'offres devrait être lancé vers la mi-décembre. S'agissant de la modification du Plan d'Occupation des sols nécessaire à la réalisation du vestiaire, Monsieur le Maire indique que le marché a été attribué à l'ADAUHR.

► Cimetière communal : modification du tarif des concessions

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les prix des concessions dans le cimetière communal n'ont pas varié depuis 2002. Il propose de revoir ce tarif.

Le Conseil Municipal fixe les prix des concessions de la manière suivante :

Concessions de quinze ans :

- Tombe simple (2 m²) : 85 €
- Tombe double (4 m²) : 170 €

Concessions trentenaires :

- Tombe simple (2 m²) : 170 €
- Tombe double (4 m²) : 340 €

Les concessions pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur à la date du renouvellement.

► École élémentaire : prise en charge d'un intervenant en allemand

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2007/2008 la Commune a pris en charge 1,5 h de cours d'allemand. Monsieur Bruno LABORIE a souhaité reconduire l'opération en 2010/2011 dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal approuve le recrutement d'un intervenant en allemand pour une durée hebdomadaire de 1,50 h sur la base d'une rémunération horaire de 21,42 € brut et pour la durée de l'année scolaire en cours.

► Logement de l'école primaire : changement des menuiseries extérieures

Monsieur le Maire indique que Monsieur Bruno LABORIE, directeur de l'école primaire a demandé s'il était possible de changer les menuiseries extérieures du logement. A ce jour, seu-

Les travaux du conseil municipal

le la société TRYBA a répondu à notre demande.

Ce point sera abordé ultérieurement, lorsque plusieurs devis seront réunis.

► **École maternelle : participation aux frais d'investissement**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la Commune de Muespach nous a fait parvenir une demande de participation aux frais d'investissement de l'école maternelle. Il s'agit de l'achat de tables et de chaises pour un montant de 1 093,50 € HT. Monsieur le Maire rappelle que 43 enfants fréquentant l'école maternelle sont domiciliés à Muespach-le-Haut, ce qui représente 51,81 % de l'effectif total de l'école.

Le Conseil Municipal approuve cet achat et dit que la Commune de Muespach-le-haut participera à la dépense au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans la Commune.

► **Divers**

Monsieur le Maire indique que la cérémonie des vœux du Nouvel An aura lieu le dimanche 9 janvier 2011.

Il indique en outre qu'il est possible qu'un conseil municipal soit organisé en décembre, si l'actualité l'imposait et particulièrement le dossier du lotissement « Le Clos des Vergers ».

Les effectifs pour la prochaine rentrée de l'école maternelle devraient être de 87 enfants répartis comme suit :

- Petite section : 23 enfants
- Moyenne section : 37 enfants
- Grande section : 27 enfants



Vue en 3D du projet de club-house / vestiaires conçu par l'architecte, Andras Füke-Prigent



100 ans !!! Madame Marthe WIEDMER a franchi le cap du siècle le 20 décembre.

C'est une centenaire au regard vif et au sourire d'une jeunesse étonnante qui a accueilli le maire et les adjoints à l'occasion de cet événement exceptionnel.

BENQUET

AOÛT

2010





Remise du diplôme d'honneur aux combattants de l'armée française 1939-1945 à Messieurs GROELLY Marcel, GRAFF Pierre, SCHOLLER Louis et GOEPFERT Robert



Le FC MUESPACH en images



Les poussins entraînés par André et Rosette



Les U18 féminines coachées par Patrick et Lionel



Les U15 dirigés par Ludovic, Virgile et Christophe, sous l'oeil bienveillant de Gilbert



Ils étaient presque tous là pour leur fête de Noël et pour la photo de groupe sur la scène...

Naissances

Lina SCHMITT - le 26 avril à Mulhouse
10 rue des Landes

Charles VITREY - le 7 mai à Saint-Louis
11 rue de l'église

Victor VITREY - le 7 mai à Saint-Louis
11 rue de l'église

Victor BAUMANN - le 19 mai à Saint-Louis
15 rue des prés

Evan WIRTZ - le 10 juin à Mulhouse
7 rue de la forge

Maël LE GOFF - le 23 juin à Saint-Louis
34 rue Charles de Gaulle

Dorian FISCHER - le 27 juin à Saint-Louis
21 rue Charles de Gaulle

MICHOT Adeline - le 1^{er} août à Saint-Louis
20 rue Saint-Georges

NUSSBAUMER Léna - le 13 août à Altkirch
14 rue de Bâle

SCHMITT Eva - le 5 septembre à Altkirch
1 rue des Landes

PLOT Léana - le 15 septembre à Mulhouse
29 rue de la vallée

RATHGEB Léonie - le 25 novembre 2010 à Altkirch
4 rue des noyers

Mariages

Mathieu REY et Fabienne ROCKLIN
le 29 mai à Muespach-le-Haut

Emmanuel STEHLIN et Aurélie FERBER
le 16 juin à Muespach-le-Haut

Antonio PIETRAPERIOSA et Catherine KIEFFER
le 17 juin à Muespach-le-Haut

MUNCH Jonathan et DIETLIN Séverine
le 17 juillet à Ferrette

GERTH Marcus et GENG Ramona
le 7 août à Muespach-le-Haut

MORABITO Olivier et WEIDER Cindy
le 21 août à Muespach-le-Haut

GINTHER Guillaume et RICH Sarah
le 10 septembre à Muespach-le-Haut

Décès

Madame GOBLYOS Yolande
le 2 janvier

Madame TANNER Anne
le 17 mars

Madame STURCHLER Madeleine
le 22 mars

Madame KRATTIGER-GONTIER Erika
le 11 avril

Madame GUTZWILLER Emma
le 6 juin

Monsieur REY Roger
le 17 juin

Monsieur HATSTATT Marc
le 24 août

Madame HERZOG Madeleine
le 25 octobre

Les grands anniversaires

Le 19 janvier	Madame HEMMERLIN Marie	88 ans
Le 18 janvier	Monsieur SPINNHIRNY Charles	80 ans
Le 19 janvier	Madame WIEDMER Anne	82 ans
Le 2 mars	Monsieur HEMMERLIN Charles	80 ans
Le 10 avril	Monsieur METZGER Charles	81 ans
Le 12 avril	Madame GOEPFERT Alice	85 ans
Le 25 avril	Monsieur WIEDMER Pierre	80 ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	84 ans
Le 13 mai	Madame VINCENT Irène	84 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	82 ans
Le 29 mai	Madame BILGER Jeanne	86 ans
Le 5 juin	Madame METZGER Jeannette	83 ans
Le 19 juin	Madame KREBS Ernestine	80 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	83 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	86 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	83 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	88 ans
Le 26 août	Monsieur HELL Théophile	80 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	84 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	87 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	92 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	86 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	86 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	87 ans
Le 18 novembre	Monsieur GROELLY Marcel	87 ans
Le 26 novembre	Monsieur MOTSCH Claude	82 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	86 ans
Le 20 décembre	Madame WIEDMER Marthe	101 ans



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

Rappels importants

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc... Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie. Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette démarche simplifiera considérablement vos démarches administratives

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 61 24

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr

► Brioches de l'amitié au profit de l'APEI de Hirsingue

Comme à son habitude, la population de Muespach-le-Haut a répondu très favorablement aux appels à la générosité qui lui ont été adressés. 234 brioches pour une recette de 1 275 €, tel est le résultat de la vente de brioches pour 2010. Les bénéfices de cette vente serviront à agrandir certaines chambres du foyer Jean Cuny, avec l'installation de blocs sanitaires individuels.

Un grand merci à l'équipe de bénévoles qui s'est chargée de cette vente.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera réclamée lors de l'inscription à des examens ou des concours ou encore en cas d'inscription aux cours de conduite accompagnée ou de permis de conduire.

► Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale de la commune procède d'une démarche volontaire, il n'y a donc aucun caractère d'automatisme. Si vous venez d'emménager, il est possible de vous inscrire jusqu'au 31 décembre 2010. A cet effet, une permanence sera assurée en mairie le

vendredi 31 décembre 2010 de 9 h à 11 h.

▶ PLAN HIVERNAL DECHETS

Lors des conditions météorologiques de neige, de verglas ou d'autres conditions difficiles :

- ▶ La société SITA décale ses horaires. La tournée démarre à 7h. Il est possible que votre bac soit collecté l'après midi
- ▶ Si vous souhaitez que votre bac soit collecté lorsque les camions ne

peuvent pas accéder à votre rue (non dégagée, prévision de neige, de verglas), vous pouvez l'amener sur la rue principale. Toutefois si les camions ne peuvent accéder à la rue principale, les bacs ne seront pas collectés.

INFO : Sur la facture ordures ménagères, la ligne « régularisation » correspond au paiement de la serrure si vous l'avez demandée. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter la CCIG.

LE GUIDE DU PARFAIT TRIEUR

Quelques repères pour bien trier vos emballages et leur offrir ainsi une seconde vie.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à votre collectivité ou à consulter les informations affichées sur les bacs de tri.

Faut-il laver les emballages avant de les trier ? **NON.** Il suffit de bien les vider pour qu'ils puissent être recyclés.



Les bouteilles et les flacons en plastique

On trie **uniquement les bouteilles et les flacons** : bouteilles d'eau, bouteilles de lait, bouteilles d'huile, flacons de shampoing, etc. Le film en plastique autour du pack ne se recycle pas.

Inutile d'enlever les bouchons de vos bouteilles en plastique



Les papiers

On trie tous les journaux, les magazines, les prospectus, les courriers...

Ne triez pas les films en plastique autour des magazines



Les emballages métalliques (acier et aluminium)

On trie les cannettes, les aérosols, les barquettes et les boîtes de conserve...



Les emballages en verre

On trie tous les emballages en verre : pots, bouteilles, bocaux...



Les cartons et les briques alimentaires

On trie tous les cartons d'emballage et les briques alimentaires, type brique de lait...



Attention aux erreurs

• Certains plastiques ne se trient pas encore aujourd'hui : par exemple, les films de protection, les pots de yaourt, les barquettes intérieures des paquets de gâteaux.

• Le verre culinaire, les vitres, les miroirs et la vaisselle en verre ne se trient pas. En effet, ces objets ont une composition chimique différente du verre d'emballage (pots, bouteilles, bocaux...).



UNE QUESTION? UN DOUTE?

N° VERT : 0800 133 133*

CONSULTEZ LE GUIDE DU TRI

SUR WWW.ECOEMBALLAGES.FR

OU TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION SUR VOTRE SMARTPHONE

* Appel gratuit depuis un poste fixe

 **ECO EMBALLAGES**

Récit du voyage à Benquet - Août 2010

Il y a un peu plus de 30 ans, le jumelage entre Benquet et Muespach le Haut a été signé par les maires de l'époque Roland CLAVE et Victor HELL. C'était le 14 juillet 1980 dans les Landes.

Cela faisait 70 ans, en septembre que les 319 déplacés à Benquet sont revenus, après une année passée dans le Sud-Ouest, retrouvant leur village occupé par les allemands et ce jusqu'en 1945.

Sur invitation du Maire P. MALLET et de son Conseil Municipal, une délégation de trente-six personnes a été reçue du jeudi 12 au lundi 16 août 2010.

Vingt-et-une se sont déplacées en voitures, quinze autres qui ont pris l'avion jusqu'à Pau ont été prises en charge par bus jusqu'à Benquet (90 km).

Sur le trajet, nous avons pu observer et constater les dégâts causés par la tempête KLAUS de décembre dernier. Plus un pin debout sur des kilomètres. De plus, ceux qui étaient protégés par des chênes sont atteints de la scolite, un insecte dévastateur qui, en trois semaines, détruit des arbres de 50 cm de diamètre et les vide de leur substance. J'ai vu une surface de trois hectares où il ne subsistait plus rien et aux dires du propriétaire les troncs de cinq mètres de long sont tellement vidés qu'un homme arrive à les porter. A un euro la tonne, vous pouvez vous imaginer le montant de la vente. Une catastrophe sans précédent, surtout qu'il n'existe aucun moyen de lutte par traitement.

Malgré ces aléas, le pot de bienvenue se déroula dans la joie des retrouvailles et la bonne humeur. Nous eûmes la visite surprise du président des Amis des Landes du Haut-Rhin, Monsieur Bernard LEGENDRE, qui était, avec Fislis, de passage dans le département. Il nous exhorta, comme il sait si bien le faire, à maintenir et renforcer tant qu'il est possible les liens nés de la dernière guerre mondiale. Il est à noter qu'il n'y avait malheureusement de notre côté plus qu'une dame qui était du voyage de 1939, par contre deux nouvelles familles d'accueil se sont rajoutées.

Il y a d'autres contacts, d'un côté comme de l'autre, qu'il faudra mener à bien, pour le voyage des Benquetois à Muespach-le-Haut en 2013.

Le 13 août était la journée dans les familles, avec pour certains la visite de Mont de Marsan et ses alentours, Capbreton et les plages de l'Atlantique, un centre d'élevage de vaches landaises destinées aux corridas, la fabrication du foie gras ou encore les usines Maisadour.

Le samedi 14 août, la journée officielle débuta par un office religieux à l'Eglise de Benquet où un livre d'or est à la disposition des pèlerins qui vont à Saint Jacques de Compostelle. En effet Benquet est sur un des itinéraires de ce pèlerinage très prisé actuellement, itinéraire qui traverse du Nord au Sud le ban de Benquet vaste de 2 933 hectares (4,5 fois celui de Muespach-le-Haut). Certains Alsaciens empruntent cet itinéraire.

Un dépôt de gerbe eut lieu au monument aux morts par les deux maires, entourés d'un jeune couple d'Alsaciens et de Landais et les porte-drapeaux des anciens combattants. La fanfare locale rehaussa la cérémonie et après la Marseillaise, tout le monde s'est retrouvé dans la salle communale.

Monsieur le Préfet des Landes, Monsieur le député VIDALIS, Madame DARRIEUSECQ, Maire de Mont de Marsan, et présidente de la communauté d'agglomération du Marsan (55 000 habitants) dont le Maire de Benquet est le 1^{er} Vice-Président, les maires des villages voisins et plus de 250 personnes ont assisté à une triple inauguration.

Le premier édifice inauguré fut une maison de santé rurale qui abrite deux médecins généralistes, une infirmière, un podologue, un kinésithérapeute, un psychologue, dans un bâtiment entièrement rénové à faire pâlir plus d'un maire. Admettez que pour un bourg de 1 500 habitants, avec Mont de Marsan à même pas 10 km, la population locale est bien encadrée médicalement.

La deuxième inauguration, et cela est assez exceptionnel, dicit Monsieur le Préfet, fut celle d'un bar restaurant dont le bâtiment remis à neuf après un incendie appartient à la commune. Un gérant s'occupe des clients de plus en plus nombreux, vu le décor et la cuisine traditionnelle du Sud-Ouest proposée à un tarif très abordable. Une salle multi-activités est accolée au bar et peut servir aussi bien au gérant que pour des fêtes familiales en complément de la salle des fêtes, car plus petite (soixante couverts).

Après les allocutions d'usage, l'apéritif fut servi dans le jardin de la salle par un temps estival.

Cent cinquante convives se retrouvèrent dans la salle des fêtes pour un menu composé de foie gras, trou landais, tournedos de canard, fromage, tourtière et bien sûr armagnac, le tout entrecoupé par des danses au rythme d'un orchestre local qui mélangait savamment les mélodies landaises et alsaciennes.

Après le traditionnel échange de cadeaux, il fut procédé au renouvellement du serment de jumelage entre les deux communes par les deux maires et une marraine alsacienne (Lisa, 9 ans) et un parrain landais (Yanis, 9 ans).

Un des parchemins a fait le voyage jusqu'à Muespach-le-Haut dans une malle en bois de l'époque de l'évacuation, calé entre deux bonnes bouteilles de digestif local.

Le dimanche 15 août, deux autocars nous menèrent jusqu'à

Toulouse, à travers le Gers, région très vallonnée et réputée pour sa gastronomie. A 8 h 30, nous voilà à la cité de l'espace, où nous pûmes visiter, admirer, toucher la fusée Ariane V, une capsule Soyouz, la station Mir, avec des explications très détaillées de guides aguerris.

Impressionnants, les films au cinéma IMAX et au planétarium sur écran géant entièrement filmés en 3D par les astronautes eux-mêmes ! « HUBBLE 3D » vous permet de vivre l'incroyable mission de sauvetage du plus important instrument astronomique réalisé par l'homme. Grâce à la 3D, vous partez avec des astronautes à 600 km au dessus de la terre. Vivez l'intensité du décollage de la navette spatiale et l'émotion de ce périlleux sauvetage en orbite autour de la terre.

Le spectacle commenté par Léonardo Di Caprio est une coproduction de IMAX et de la NASA. Le spectacle du planétarium est tout aussi impressionnant. Vous avez l'impression d'être absorbé par l'image qui vous entoure physiquement grâce à un

écran-voûte de 600 mètres carrés. Vous plongez littéralement dans le cosmos.

Grâce au Pôle Météo nous avons pu voir comment se fabriquent et se tournent les séquences de Météo France que chacun et chacune attend avec impatience tous les soirs.

Les constructions en briques roses font que Toulouse est appelée la ville rose. Nos amis landais, avant le repas du soir pris sur le chemin du retour à Auch, nous avaient concocté une croisière en péniche sur la Garonne et le canal de la Brienne, avec des passages sous les ponts tellement justes que certains ont craint pour leur chevelure.

Lundi dans la journée, ce fut le retour pour les voyageurs en avion, les autres nous sont revenus en bonne santé entre-temps, toutes et tous la tête pleine de souvenirs, des calories emmagasinées, mais avec un seul souhait : se revoir en Alsace en 2013 ou peut-être avant pour certains.

► Témoignage d'une famille tout fraîchement jumelée,

Depuis vingt ans que nous habitons Muespach-le-Haut, nous n'osions jamais participer à ce jumelage car nous pensions que c'était réservé aux gens natifs du village, ou du moins à ceux qui avaient vécu de loin ou de près ces échanges avec Benquet.

Cette année, à l'occasion du renouvellement du serment du jumelage, un appel a été lancé pour trouver de nouvelles familles, pour former de nouveaux liens entre les deux villages.

Alors nous nous sommes lancés et nous avons passé quatre jours exceptionnels à Benquet.

Notre famille d'accueil, Régine et Jean-Claude Aubert, était dans le même cas que nous, pas natifs de Benquet, mais bien appréciés depuis de nombreuses années. Ils nous ont réservé un accueil sans pareil et nous ont organisé un séjour inoubliable. Des liens se sont tissés et nous n'attendons pas le prochain voyage officiel pour nous revoir.

Cet échange très riche nous a permis, d'une part, de faire de super connaissances avec les villageois de Benquet, mais aussi de faire connaissance avec

nos propres concitoyens faisant partie du voyage ; à ce propos, c'est un clin d'œil que j'adresse à la famille Bouic (Benquet) et Ribstein (Muespach-le-haut). J'encourage vivement les Muespachois d'origine ou d'adoption à se lancer pour le prochain voyage officiel.

Annick Waldt



Des nouvelles du Tennis Club

► Inauguration des courts de tennis rénovés

L'inauguration des revêtements de nos deux courts de tennis a eu lieu le 4 septembre 2010 en présence du Vice-Président de la Ligue d'Alsace de Tennis, de M. le Maire de Muespach-le-Haut ainsi que de l'équipe municipale. Vingt ans après la fabrication du premier terrain, les courts de tennis sont revêtus désormais de gazon synthétique, une surface bien plus agréable que le béton poreux. La réfection complète s'est faite en juin dernier en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, la Fédération Française de Tennis et la Commune de Muespach-le-Haut. Les membres sont aujourd'hui ravis de ce choix...



...avant l'inauguration par M. le Maire et le Vice-Président de la Ligue d'Alsace de Tennis



Les membres du club découvrent le nouveau revêtement...

Pour tout renseignement et nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au 03.69.12.43.45

ou par mail : tc-muespach-le-haut@laposte.net

Notre site internet : www.tennisinfos.com

► 20^e anniversaire de notre club

À l'occasion du 20^e anniversaire du Tennis Club, les membres de notre association et autres sympathisants ont passé le week-end du 13 et 14 novembre 2010 sur le Rhin. Dans une ambiance musicale sur le thème « les années Tubes », certains d'entre nous ont découvert les joies d'une croisière en bateau... Comble du bonheur, tout le monde a pu profiter des paysages sur les chaises longues grâce aux conditions climatiques exceptionnelles connues ce week-end là...



Croisière sur le Rhin pour les membres du Tennis Club, à l'occasion des 20 ans de l'association

Le FC MUESPACH

Il y a un peu plus d'un an, le FC MUESPACH étrennait son magnifique terrain synthétique flambant neuf.

Du chemin a été parcouru depuis, grâce à ce nouvel équipement notamment, mais aussi grâce à l'engagement de nombreux jeunes du club.

Bien sûr, la « vitrine » du club, l'équipe fanion, ne fait pour le moment guère honneur à ses ambitions, c'est le moins que l'on puisse dire, engluée qu'elle est à la dernière place de sa poule en division 2. Néanmoins, le groupe a des capacités et toute l'assiduité observée et le travail effectué lors des entraînements de l'automne dernier porteront certainement leurs fruits à un moment ou à un autre. Il conviendra d'abord de s'extirper de la zone de relégation puis de faire le maximum pour figurer à une place honorable dans le classement à la fin de la saison.



On attend bien sagement Saint Nicolas...

Mais un magasin ne se juge pas qu'à sa vitrine. Ce qu'on trouve à l'intérieur est tout aussi important. Au FC MUESPACH, on trouvera 149 licenciés, dont 88 jeunes. En effet, le nombre de jeunes licenciés au club a purement et simplement doublé d'une saison à l'autre.

Le FC MUESPACH est aujourd'hui affranchi de toute entente avec des clubs voisins pour toutes ses catégories de jeunes, sauf pour les U17 qui jouent avec leurs camarades de Helfrantzkirch et de Hausgauen.

Et ces jeunes pousses portent haut les couleurs du club et des deux communes puisqu'ils figurent tous en bonne place dans leurs classements respectifs. Jugez-en plutôt :

- Les U11 (poussins) sont premiers avec plus de 150 buts marqués et 15 buts encaissés.

- Les U13 (benjamins) sont deuxièmes
- Les U15 sont également deuxièmes de leur groupe
- Les U17, quant à eux, sont neuvièmes de leur groupe en catégorie A mais en n'ayant joué que 4 rencontres en tout et pour tout cet automne.
- Les U18F sont septièmes de leur groupe de 12.

La nouveauté - et un véritable vent de fraîcheur - vient cette année de la création d'une équipe féminine. Quelques demoiselles ont exprimé le souhait de constituer une équipe en U18F et ont motivé leurs amies pour avoir l'effectif nécessaire. Patrick Gutzwiller se charge de les entraîner et de les diriger lors des matches. Les déplacements sont de véritables excursions puisqu'elles vont jouer à Colmar, Guémar, Oberbruck, Guebwiller... Et même si la plupart de ces filles n'avaient encore jamais pratiqué réellement le football, elles se classent à une méritoire 7^e place dans leur groupe de 12.

N'oublions pas les quelque 25 débutants et pitichoues (de 5 à 7 ans) qui étaient présents en masse à tous les entraînements, même par grand froid et qui ont fait leurs premières armes lors des huit plateaux qui leur avaient été proposés cet automne.

Sous la houlette du vice-président responsable de toute la section jeunes, ces équipes sont encadrées, des plus jeunes au plus âgés, par un groupe d'une quinzaine d'entraîneurs et dirigeants totalement bénévoles qui sont sur le pont deux à trois fois par semaine, huit mois dans l'année. Ils s'investissent tous énormément pour la réussite du club. Un grand bravo et un grand merci à eux.

Le terrain synthétique n'est pas étranger à la belle progression de nos jeunes car ils peuvent à présent s'entraîner dans des conditions idéales, quelle que soit la météo (espérons toutefois que la neige ne reste pas trop longtemps au sol cet hiver).

Ce terrain est plus que jamais parfaitement justifié puisqu'il est occupé quasiment tous les soirs de la semaine, tous les samedis après-midi et soir, avec un pic de fréquentation le mercredi soir lorsque toutes les jeunes viennent s'y entraîner à tour de rôle.

Le projet de vestiaires/club-house devrait entrer dans sa phase de réalisation concrète à la sortie de l'hiver. Il constituera très certainement un nouveau grand pas en avant pour le club.

Les dirigeants du club auront alors plus que jamais à cœur de faire vivre cet équipement, de faire prospérer le FC Muespach et de faire face à leurs engagements vis-à-vis du SIVU et de la commune de Muespach-le-Haut.

LA BATTERIE DANS TOUS SES ETATS !



« Le langage de la batterie »

Soirée animée par l'école de batterie

« **Modern Drum School Jean REINHART** » et ses élèves

avec le soutien de l'association LaReDo et des musiciens de COASTLINE
et en partenariat avec la commune de Muespach-le-haut

au profit de l'association « Terre des hommes Alsace »

SAMEDI 15 JANVIER 2011 à 20h00
Salle communale de MUESPACH-LE-HAUT

Au programme :

de 20h à 20h30 : histoire et découverte de l'instrument

à partir de 21h : heures musicales et musiques du monde

Entrée libre



*Madame Marie RIFF a eu
85 ans le 28 octobre ...*



... et Madame Odile HEMMERLIN quelques semaines plus tard, le 11 décembre.

Calendrier des manifestations 2011



9 janvier	Réception de Nouvel An
15 janvier	La batterie dans tous ses états (Modern Drum School)
16 janvier	Loto de Terre des Hommes Alsace
3 février	Don du sang à Muespach
12 février	Loto (Tennis Club)
12 et 13 mars	Tournoi pongiste
26 et 27 mars	Marche Populaire
3 avril	Carpes frites (FC Muespach)
27 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
6 juin	Bourse aux vêtements enfants (RAM)
18 juin	Fête de l'abeille « Lune de miel » (APIS)
6 août	Don du sang à Muespach
3 septembre	Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
25 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
9 octobre	Fête de la choucroute (Conseil de fabrique)
23 octobre	Bourse aux vêtements enfants (RAM)
28 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
6 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
19 novembre	Loto de Terre des Hommes Alsace
4 décembre	Fête de Noël des Anciens